

**Merci de retourner votre bulletin d'inscription :**

Par mail: [formation@ouest-acoustique.fr](mailto:formation@ouest-acoustique.fr)

Par courrier: Ouest Acoustique Formation

19-21 rue Thalès de Milet 72000 Le Mans

**FORMATION**

Titre : .....

Date : ..... Lieu : ..... Tarif : .....

**PARTICIPANT**

**participant 1**

Nom : ..... Prénom : ..... Fonction : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

**participant 2**

Nom : ..... Prénom : ..... Fonction : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

**participant 3**

Nom : ..... Prénom : ..... Fonction : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

**FINANCEMENT**

Votre situation :

- Particulier à ses propres frais
- Etablissement à facturer (si différent)
- Prise en charge de la formation par un OPCA
- Autre: .....

Raison sociale ou OPCA..... Etablissement : .....

Adresse établissement : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Personne à contacter : ..... Tél : .....

E-mail : .....@.....

Fait à :

Le :

Cadre réservé à l'organisme de formation	
CFENV :	

Signature
-----------

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Les présentes conditions générales régissent les rapports entre Ouest acoustique formation (OAF) et son client, pour la réalisation d'une prestation de formation, et prévalent sur tout autre document.

## Prix de la formation

Le prix de la formation apparaît sur chaque fiche de formations. Ces frais comprennent la formation sur le nombre de jours indiqués par la formation, le support pédagogique ainsi que les pauses et déjeuners. Tout autre frais est à la charge du client. La TVA est non applicable - article 293 B du CGI.

Les formations intra-entreprises font l'objet d'un prix selon une demande et un devis et sont soumises aux présentes conditions générales de ventes.

## Modalités d'inscription et convocation

Après la pré-inscription, une convention de formation en deux exemplaires ainsi que le programme de stage concerné. Un exemplaire de la convention est à retourner signé et complété. Une convocation de stage précisera toutes les modalités: dates, planning horaire, lieu et heure d'accueil.

## Facturation et conditions de paiement

Ouest acoustique formation vous envoie la facture à l'issue de la formation, accompagnée d'une attestation d'assiduité à la formation et d'une copie de la feuille d'émergence. La règlement s'effectue à 30 jours par chèque ou virement bancaire. Les coordonnées de ouest acoustique formations sont mentionnées sur la facture.

## Prise en charge par OPCA

Les formations proposées par OAF peuvent être pris en charge par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA).

En cas de règlement effectué par un OPCA, il appartient au client d'effectuer toutes les démarches, et d'envoyer les documents nécessaires à l'établissement de son dossier à l'organisme dont il dépend, et de s'assurer de sa bonne fin. L'accord de prise en charge de l'OPCA doit nous parvenir par courrier avant le début de la formation. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, le solde sera facturé directement au client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à OAF au premier jour de la formation, ou si le dossier de prise en charge est incomplet, OAF se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au client. En cas de refus de règlement par l'organisme désigné par le client, quelle que soit la cause (défaut ou retard de prise en charge, manque de fonds...) les frais de formation seront facturés directement au client.

## Evaluation de stage

Une fiche d'appréciation sur la formation est remplie par chacun des participants à l'issue du stage. Des actions correctives peuvent ainsi être mises en oeuvre afin d'améliorer en permanence la qualité des formations proposées dans nos centres de formations.

## Annulation par le client

En cas de désistement d'un participant, le remplacement par un autre stagiaire est accepté à tout moment, pour tout empêchement du client ou de son participant.

Sauf cas de force majeure prouvée par le client, en cas d'annulation par celui-ci dans un délai inférieur à 8 jours calendaires avant le début du stage, OAF facturera 50% du montant de la formation. Après le début de la formation, en cas d'abandon ou d'absence, le client supportera l'intégralité du coût de la formation.

## Annulation du stage par l'organisme

OAF se réserve la possibilité d'annuler un stage et prévient alors dans les meilleurs délais le client. OAF remboursera alors le client de l'intégralité du montant de la formation. Aucune indemnité ne sera due.

## Responsabilité

Dans tout les cas, la responsabilité de OAF ne saurait excéder le montant payé par le client. Le client s'oblige à souscrire et à maintenir en vigueur pendant toute la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs ou indirects, susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses participants au préjudice de OAF, des autres participants ou de tiers.

## Propriété intellectuelle

Le client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L.122-4 et L.335-2 et suivant du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisé. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait des supports de stage.

## Litiges

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de commerce du Mans sera saisi du litige.